

**Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Stimuler la créativité, l'esprit d'entreprise et la mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation»**

(avis d'initiative)

(2015/C 332/03)

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Vladimíra DRBALOVÁ**

Le 16 octobre 2014, le Comité économique et social européen a décidé, conformément à l'article 29, paragraphe 2, de son règlement intérieur, d'élaborer un avis d'initiative sur le thème:

*«Stimuler la créativité, l'esprit d'entreprise et la mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation».*

La section spécialisée «Emploi, affaires sociales, citoyenneté», chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 7 mai 2015.

Lors de sa 508<sup>e</sup> session plénière des 27 et 28 mai 2015 (séance du 27 mai 2015), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 88 voix pour, 8 voix contre et 21 abstentions.

## 1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE est favorable à une initiative conjointe de la Commission européenne et du trio présidentiel du Conseil de l'Union européenne qui ait pour objectif de mettre l'accent sur la formation à l'entrepreneuriat <sup>(1)</sup> et de favoriser en Europe un état d'esprit favorable à la volonté d'entreprendre.

1.2. Le CESE recommande aux États membres de revenir au cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») fondé sur l'agenda d'Oslo de 2006, qui reste hautement pertinent.

1.3. Le CESE recommande aux États membres de développer leurs propres stratégies en matière d'éducation à l'esprit d'entreprise ou d'intégrer la notion d'entrepreneuriat dans leurs stratégies nationales d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

1.4. Le CESE plaide pour le développement progressif de compétences clés, telles que définies dans la recommandation émise en 2006 <sup>(2)</sup> par le Parlement européen et le Conseil, en vue de contribuer à l'amélioration de la capacité d'adaptation, de l'employabilité, de l'inclusion sociale et de la mobilité.

1.5. Des stages, formations et apprentissages, de grande qualité, des systèmes en alternance ou fondés sur le travail, des programmes consacrés aux entreprises naissantes et aux pépinières d'entreprises, le volontariat ainsi que les activités sportives peuvent faciliter la transition entre l'école et le travail, y compris indépendant.

1.6. Il est nécessaire d'améliorer les procédures de reconnaissance des savoirs acquis en dehors de l'école et les apprenants, les enseignants et les employeurs doivent être associés à la conception des procédures de reconnaissance, qui doivent leur procurer une motivation <sup>(3)</sup>.

1.7. L'éducation à l'esprit d'entreprise doit cependant être abordée dans le contexte de la société en général, pas uniquement dans celui de l'environnement économique. Les compétences entrepreneuriales devraient être prises en considération de manière appropriée à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, dès un âge précoce, et d'une manière qui permette leur développement continu tout au long des cursus.

<sup>(1)</sup> La définition figure dans le paragraphe 5.3.

<sup>(2)</sup> Recommandation du 18 décembre 2006, 2006/962/CE (JO L 394 du 30.12.2006, p. 10).

<sup>(3)</sup> JO C 214 du 8.7.2014, p. 31.

1.8. Le CESE est favorable à la proposition que la Commission européenne a adressée aux États membres concernant la mise au point d'un cadre de référence des compétences en matière d'esprit d'entreprise, qui s'inscrit dans le contexte du cadre de compétences clés. Cette démarche est susceptible de contribuer à assurer une approche coordonnée entre les différents niveaux d'éducation et à garantir la prise en compte de l'apprentissage non formel et informel.

1.9. Le CESE invite les États membres à lancer, à l'intention des enseignants, formateurs et chefs d'établissement, un programme axé sur le développement de compétences et attitudes entrepreneuriales. Parallèlement, les établissements d'enseignement devraient offrir des environnements d'apprentissage qui favorisent les attitudes entrepreneuriales et soient ouverts à une communauté plus large.

1.10. Le CESE souligne l'importance du partenariat entre les différentes parties prenantes que sont les administrations publiques, les écoles, les entreprises, les services de l'emploi et les familles, en mettant notamment l'accent sur le rôle que jouent les partenaires sociaux dans le développement de compétences professionnelles et transversales qui sont en phase avec la réalité.

1.11. Le CESE invite les États membres à mobiliser tous les programmes et outils disponibles pour favoriser l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'éducation et de la formation, ainsi que la créativité, l'innovation et la mobilité. Le CESE demande instamment à la Commission de fournir aux États membres le soutien et l'assistance appropriée pour mettre en œuvre le programme Erasmus+, en veillant à ce que tous ses instruments fonctionnent correctement.

## 2. Le cadre politique européen

2.1. L'une des priorités des conclusions du Conseil européen des 26 et 27 juin 2014, telle qu'établie dans leur annexe I «Programme stratégique pour l'Union à l'ère du changement»<sup>(4)</sup>, consistait à contribuer à développer les compétences, à libérer les talents et à ouvrir des perspectives pour tous en favorisant l'acquisition des compétences nécessaires dans l'économie moderne ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie.

2.2. En vue de contribuer à l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, la présidence italienne<sup>(5)</sup> a lancé un débat politique sur le rôle futur de l'éducation et de la formation dans les programmes de croissance au niveau national et européen. La présidence lettone continue également à promouvoir les possibilités qu'offre le numérique et à favoriser l'éducation à l'esprit d'entreprise, plus particulièrement au niveau régional<sup>(6)</sup>.

2.3. Dans ses conclusions du 12 décembre 2014<sup>(7)</sup>, le Conseil pour la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport a souligné que l'esprit d'entreprise et l'éducation constituent tous deux des priorités de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Acquérir l'esprit d'entreprise peut présenter des avantages considérables pour les citoyens dans leur vie professionnelle et leur parcours personnel.

## 3. Observations générales

3.1. L'accent qui est mis sur l'éducation à l'esprit d'entreprise constitue un retour à l'**Agenda d'Oslo pour l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe**<sup>(8)</sup>, qui proposait d'intensifier la promotion d'un état d'esprit entrepreneurial dans la société, et au **Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020)**<sup>(9)</sup>.

3.2. La créativité et l'innovation sont des éléments cruciaux pour la création d'entreprises comme pour la capacité de l'Europe à être compétitive au niveau international. Investir dans l'éducation et la formation au développement des compétences est essentiel si nous voulons stimuler la croissance et la compétitivité. Le premier enjeu consiste à promouvoir l'acquisition par tous les citoyens de compétences transversales clés, notamment les compétences numériques, celle d'«apprendre à apprendre», l'esprit d'initiative et d'entreprise et la sensibilité culturelle<sup>(10)</sup>.

<sup>(4)</sup> EUCO 79/14, p. 15.

<sup>(5)</sup> Programme de la présidence italienne intitulé «L'Europe — un nouveau départ», p. 72.

<sup>(6)</sup> Conférence de la présidence lettone tenue à Riga les 11 et 12 février 2015 sur «L'entrepreneuriat dans les régions pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne».

<sup>(7)</sup> Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise du 12 décembre 2014 (JO C 17 du 20.1.2015, p. 2).

<sup>(8)</sup> Agenda d'Oslo pour l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe, 2006. [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/education-training-entrepreneurship/policy-framework/2006-conference/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/promoting-entrepreneurship/education-training-entrepreneurship/policy-framework/2006-conference/index_en.htm)

<sup>(9)</sup> Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») (JO C 119 du 28.5.2009, p. 2).

<sup>(10)</sup> Conformément au quatrième objectif stratégique («Éducation et formation 2020»), à savoir encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, telle qu'elle figure dans les conclusions du Conseil du 12 mai 2009.

3.3. La conférence de l'OMT sur le thème «Soutenir les nouvelles entreprises pour favoriser la croissance et la création d'emplois»<sup>(11)</sup> a elle aussi clairement montré qu'il convenait d'envisager l'éducation à l'esprit d'entreprise dans le contexte plus vaste de l'environnement social. Le monde des entreprises devrait néanmoins s'efforcer de faciliter leur démarrage, de réduire les formalités administratives et de créer des possibilités d'emploi. Les incitations au prédémarrage, au lancement et au développement d'entreprises peuvent être articulées efficacement avec une série d'autres politiques actives du marché du travail (PAMT) et doivent par ailleurs être replacées dans le contexte d'un cadre plus large de soutien à l'activité économique et de développement entrepreneurial.

3.4. La révision de la loi sur les petites entreprises (Small Business Act)<sup>(12)</sup> représente une occasion unique de renforcer les liens entre les mesures axées sur les PME et l'éducation à l'entrepreneuriat, en utilisant tous les instruments disponibles, tels que COSME. Promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation sous toutes ses formes constitue l'un des dix principes directeurs pour la création de conditions de concurrence équitables pour les PME dans l'Union européenne.

#### 4. Compétences clés

4.1. L'inclusion de contenus sur l'entrepreneuriat dans l'éducation et la formation devrait avoir pour visée de donner à tous les apprenants, quels que soient leur sexe, leur origine socio-économique ou leurs besoins particuliers, la possibilité de développer les aptitudes et les qualifications nécessaires pour entreprendre.

4.2. En plus de compétences de base telles que la lecture, l'écriture et le calcul, l'esprit d'entreprise exige l'acquisition progressive de diverses compétences clés telles que définies dans la recommandation du Parlement européen et du Conseil de 2006, y compris l'esprit d'initiative et d'entreprise et l'aptitude à passer des idées aux actes. Il suppose créativité, innovation et prise de risques, ainsi que la capacité de planifier et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs.

4.3. La capacité à communiquer dans des langues étrangères est particulièrement importante pour garantir que les citoyens européens soient à même d'évoluer, travailler et apprendre librement dans l'ensemble de l'Europe et elle devient de plus en plus importante pour les jeunes<sup>(13)</sup>.

4.4. À l'ère du marché unique numérique, l'entrepreneuriat numérique est crucial pour susciter de nouveaux emplois, des idées novatrices et des pôles d'entreprises capables d'accélérer le rythme de l'innovation. L'Union européenne doit élaborer un cadre politique qui permettra de promouvoir les compétences en matière de technologies de l'information et de la communication et encourager les États membres à apprendre les uns des autres sur les possibilités d'accroître le nombre et la qualité des diplômés dans ces matières en fonction des besoins des entreprises.

4.5. Il nous faut libérer le potentiel énorme que représentent les femmes et tirer parti de l'approche particulière qui est la leur en matière de direction et de gestion d'entreprises. Les États membres, en étroite collaboration avec les parties intéressées, devraient mettre en œuvre des programmes axés sur les entreprises et le développement des compétences entrepreneuriales ainsi que sur la participation des entreprises dirigées par des femmes aux chaînes d'approvisionnement mondiales<sup>(14)</sup>.

#### 5. Comment promouvoir un «état d'esprit entrepreneurial»

5.1. Les compétences entrepreneuriales sont importantes dans l'existence en général, ainsi que pour offrir aux citoyens la possibilité de contrôler davantage leur avenir. Les compétences entrepreneuriales devraient être prises en considération à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, dès un âge précoce adéquat et d'une manière qui permette leur développement continu tout au long des cursus.

<sup>(11)</sup> 35<sup>e</sup> réunion de l'Observatoire du marché du travail du CESE, le 13 novembre 2014.

<sup>(12)</sup> COM(2008) 394.

<sup>(13)</sup> Cadre stratégique de la Commission européenne: 1) Objectif de Barcelone approuvé en 2002 par les chefs d'État ou de gouvernement et 2) État et gouvernement. La communication de 2008 intitulée «Multilinguisme: un atout, un engagement» décrit les activités de la Commission dans ce domaine.

<sup>(14)</sup> Rapport de recherche 2013, «Entrepreneurs: What can we learn from them? Part.2/3 — Inspiring female entrepreneurs» (Que pouvons-nous apprendre des entrepreneurs? Partie 2/3 — Des femmes-entrepreneures inspirantes). CIPD (Chartered Institute of Personnel and Development).

5.2. Tous les élèves devraient avoir la possibilité de participer à des programmes d'expérimentation de la vie professionnelle qui les aident à développer ces compétences et il conviendrait que les outils mis au point pour évaluer les progrès accomplis et valider l'acquisition de compétences entrepreneuriales mettent l'accent sur l'amélioration de la qualité des futures expériences de travail. Un bon exemple à cet égard est fourni par un programme de travail finlandais, «*Yrittäjyyskasvatus*», qui assure une formation en rapport avec l'entreprise à différents niveaux de l'éducation<sup>(15)</sup>.

5.3. L'éducation à l'esprit d'entreprise est définie comme «un recueil d'enseignements formels qui informe, forme et éduque toute personne souhaitant participer au développement socio-économique grâce à un projet visant à promouvoir la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, la création d'entreprises ou le développement de petites entreprises»<sup>(16)</sup>.

5.3.1. Aujourd'hui, l'Europe place tous ses espoirs dans le soutien et le développement de systèmes de formation en alternance et de formes similaires d'apprentissage par le travail. Les États membres qui mettent en œuvre de tels dispositifs obtiennent de bons résultats sur le long terme et ont un taux de chômage des jeunes qui est inférieur à la moyenne de l'Union européenne.

5.3.2. Les stages constituent un outil important pour lutter contre le chômage et l'inadéquation des compétences et garantir une bonne transition entre l'enseignement et le marché du travail. Il conviendrait d'inciter plus fortement à ce que les programmes d'études intègrent des stages<sup>(17)</sup>.

5.3.3. À titre d'exemples de démarches probantes, s'agissant de dispositifs de participation des travailleurs visant à atteindre les objectifs économiques et sociaux de l'organisation pour laquelle ils travaillent, on peut citer les stages portant sur le développement de l'esprit d'entreprise chez les salariés et les formes d'entrepreneuriat social ou d'entrepreneuriat orienté par les salariés.

5.3.4. Le volontariat peut constituer une expérience utile au développement des compétences. Les principaux prestataires d'éducation non formelle sont les organisations de jeunesse. Par leurs programmes éducatifs, elles contribuent à développer un certain nombre de compétences transversales, telles que le travail en équipe, les compétences interpersonnelles, le sens de l'initiative et la prise de risque. Les jeunes peuvent y tirer les leçons de leurs erreurs dans un environnement sûr (à la différence de la situation qui prévaut dans le monde professionnel réel).

5.4. En 2012, la Commission européenne a publié un rapport intitulé «Entrepreneurship education at school in Europe» (Formation à l'esprit d'entreprise à l'école en Europe)<sup>(18)</sup>, qui met l'accent sur les stratégies, les programmes et les acquis de l'apprentissage dans les différents États membres. La plupart des pays européens promeuvent actuellement l'éducation à l'esprit d'entreprise et plusieurs approches distinctes ont été adoptées en la matière, à savoir: 1) des stratégies ou plans d'action spécifiques axés exclusivement sur l'éducation à l'esprit d'entreprise, 2) des stratégies plus larges ressortissant à l'enseignement ou à l'économie et comprenant des objectifs d'éducation à l'esprit d'entreprise, 3) des initiatives, isolées ou multiples, en matière d'éducation à l'esprit d'entreprise.

5.5. Tout le monde ne naît pas avec l'étoffe d'un homme ou d'une femme d'affaires. Une mentalité axée sur l'esprit d'entreprise offre simplement plus d'options pour réussir dans sa vie professionnelle et son parcours personnel. Il convient de soutenir les personnes qui ont du talent pour faire des affaires et le courage de transformer leur esprit d'entreprise en action.

5.5.1. Les pépinières d'entreprises constituent des centres d'innovation et d'esprit d'entreprise. Présentes dans bon nombre d'universités, elles offrent un environnement sûr où les étudiants peuvent recevoir des conseils professionnels afin de concrétiser leurs projets d'entreprise et prendre des risques sans subir d'incidences négatives et être affectés par la culture de l'échec. Ainsi, les étudiants en écoles de commerce disposant de pépinières d'entreprises peuvent emprunter une voie plus directe pour rejoindre une jeune entreprise ou créer la leur.

5.5.2. Il est également possible d'acquérir des compétences entrepreneuriales dans le cadre de programmes de développement des compétences qui sont organisés en dehors des systèmes d'enseignement général. Ils peuvent comprendre des activités de parrainage et de tutorat encadrées par des formateurs expérimentés, des entrepreneurs et des experts du secteur des entreprises. Grâce à ces dispositifs, les entrepreneurs potentiels accèdent non seulement à un précieux savoir-faire dans le domaine de l'entreprise mais ont en outre la possibilité de développer des réseaux de contacts avec des entreprises et des entrepreneurs existants.

<sup>(15)</sup> Ministère finlandais de l'éducation (2009), Lignes directrices pour la formation à l'esprit d'entreprise, Helsinki.  
Ministère finlandais de l'emploi et de l'économie (2012), Bilan concernant l'esprit d'entreprise 2012.

<sup>(16)</sup> Voir la définition de l'Unesco et de l'UNEVOC.

<sup>(17)</sup> JO C 214 du 8.7.2014, p. 36.

<sup>(18)</sup> Eurydice, avril 2012, «Entrepreneurship education at school in Europe» (Formation à l'esprit d'entreprise à l'école en Europe).

5.5.3. Les formations aux compétences entrepreneuriales organisées par les chambres de commerce et d'industrie dans toute l'Europe montrent qu'il existe des formes variées d'enseignement et de pratiques qui aident les personnes à repérer et lancer des projets d'entreprise, à définir et gérer les ressources nécessaires et à prendre les risques liés à leur entreprise. On peut citer à cet égard des initiatives comme Entrepreneurial Skills Pass (Autriche)<sup>(19)</sup>, Startup@Campus (Belgique)<sup>(20)</sup>, Incuba' school (France), Long night of Start-ups (Allemagne)<sup>(21)</sup>, New Entrepreneurs Day (Espagne), ou encore Bright and Young (Belgique)<sup>(22)</sup>.

5.6. Les acteurs concernés et les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle crucial pour contribuer efficacement à la mise en œuvre d'initiatives qui visent à promouvoir et à encourager l'esprit d'entreprise. À titre d'exemple, on peut mentionner la fondation finlandaise Sauna Startup<sup>(23)</sup>, qui a été créée par des entrepreneurs finlandais en coopération avec divers acteurs du secteur public.

## 6. Comment reconnaître les compétences entrepreneuriales et les rendre plus transparentes

6.1. La reconnaissance et la transparence des compétences et des qualifications continuent à susciter des difficultés qui empêchent de développer la bonne combinaison des compétences et des qualifications et entravent la mobilité qui serait nécessaire pour parvenir à une meilleure adéquation entre les compétences et les emplois, en vue d'accroître la compétitivité et la prospérité.

6.2. Un certain nombre d'outils ont été mis en place au niveau européen visant à faciliter la coopération par la transparence et la reconnaissance des qualifications et des compétences qui ont été acquises, dans quelque partie de l'Union européenne que ce soit, dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et de l'enseignement supérieur<sup>(24)</sup>.

6.3. En plus de ces instruments, un certain nombre d'initiatives ont pour objectif de remédier à l'inadéquation de compétences, à savoir le cadre européen des compétences et des métiers (ESCO) et le panorama européen des compétences. Pour promouvoir la mobilité, on dispose également du cadre d'Europass, y compris le CV Europass et le passeport européen de compétences, ainsi que de la récente version révisée de la directive sur les qualifications professionnelles<sup>(25)</sup>.

6.4. La garantie d'une plus grande cohérence entre le cadre européen des certifications (CEC), les systèmes européens de transfert de crédits (ECTS et ECVET), et la classification européenne multilingue des aptitudes, des qualifications et des métiers (ESCO), contribuerait à assurer la reconnaissance des qualifications, la validation de l'apprentissage non formel et informel et la fourniture d'une assistance d'orientation tout au long de la vie. Ce processus devrait rester exhaustif et s'accompagner d'une évaluation des différents instruments concernés, de manière que son efficacité soit garantie.

6.5. La communication intitulée «Repenser l'éducation»<sup>(26)</sup> met également l'accent sur la nécessité de reconnaître, d'évaluer et de valider les compétences que les personnes acquièrent en dehors de l'école et de fournir ainsi un profil de compétences aux employeurs potentiels. La reconnaissance de compétences acquises en dehors de l'école est pertinente lorsqu'il s'agit d'envisager de recruter une personne pour un emploi; toutefois, l'évaluation et la validation de telles compétences ne doit pas incomber uniquement aux employeurs.

6.6. En outre, les politiques et les cadres favorisant la portabilité des qualifications sont généralement liés à une législation de l'Union européenne en vigueur et diverses initiatives nationales existent qui prévoient la validation de l'apprentissage antérieur au niveau des États membres. Par l'examen et le suivi systématiques de ces actions nationales, il conviendrait de repérer les bonnes pratiques et de promouvoir l'apprentissage mutuel, ainsi que des principes communs<sup>(27)</sup>.

<sup>(19)</sup> Entrepreneurial Skills Pass, Autriche.

<sup>(20)</sup> Startup@Campus (Belgium).

<sup>(21)</sup> Long night of Start-ups (Allemagne).

<sup>(22)</sup> Bright and Young (Belgique).

<sup>(23)</sup> Teknologiateollisuus (2012), Uusi Startup-säätiö vauhdittamaan suomalaisia kasvuyrityksiä (Helsinki).

<sup>(24)</sup> Le cadre européen des certifications (CEC) est un instrument essentiel qui s'applique à tous les types et niveaux de qualification; parmi les outils de l'EFP figurent notamment le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) et le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ). Les instruments pour l'enseignement supérieur sont, entre autres, les normes et lignes directrices européennes pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) et le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS).

<sup>(25)</sup> Directive 2013/55/UE.

<sup>(26)</sup> COM(2012) 669 final.

<sup>(27)</sup> Sur la base du rapport de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) qui sera consacré à «L'esprit d'entreprise chez les jeunes en Europe» (EF 1507) et paraîtra sous peu.

6.7. Le CESE soutient la Commission européenne quand elle propose de mettre au point un cadre de référence des compétences en matière d'esprit d'entreprise, dans le contexte du cadre de compétences clés, en ventilant les compétences suivant leurs éléments constitutifs, sur la base des descripteurs et des niveaux de résultats d'apprentissage du CEC. Cette démarche contribuera à assurer une approche coordonnée entre les différents niveaux d'éducation et le processus de prise en compte de l'apprentissage non formel et informel.

6.8. **Le CESE se félicite de deux initiatives de collaboration de la Commission européenne et de l'OCDE, à savoir:**

- 1) **Entrepreneurship 360** <sup>(28)</sup>, qui vise à renforcer l'esprit d'entreprise dans les établissements d'enseignement général et professionnel et propose un instrument d'autoévaluation disponible gratuitement qui apportera une assistance à ces établissements et à chaque enseignant en particulier en les aidant à approfondir leurs stratégies et pratiques visant à promouvoir l'entrepreneuriat;
- 2) **HEInnovate**, un outil en ligne qui aide les établissements d'enseignement supérieur à promouvoir, dans un contexte international, un état d'esprit davantage tourné vers l'entreprise et l'innovation <sup>(29)</sup>.

## 7. Le rôle des enseignants, formateurs et chefs d'établissement

7.1. Les enseignants et les éducateurs jouent un rôle crucial pour faciliter l'apprentissage et le bouillonnement des idées. Intégrer de nouveaux processus pédagogiques et des technologies d'enseignement novatrices dans les salles de classe n'est pas une sinécure et il sera nécessaire, à cette fin, de pouvoir compter sur des enseignants qualifiés, qui joueront un rôle pionnier dans ce processus <sup>(30)</sup>. Ils doivent promouvoir d'autres approches d'apprentissage formel et non formel et appliquer une démarche individuelle.

7.1.1. La qualité des enseignants et des tuteurs constitue un facteur primordial pour le succès et l'efficacité des programmes de formation à l'esprit d'entreprise. À cet égard, les entrepreneurs potentiels qui en sont aux premiers stades de leur parcours professionnel apprécient tout particulièrement l'expérience et le savoir-faire de professeurs expérimentés, ou de chefs d'entreprise plus âgés qui peuvent faire part de leur propre expérience, par exemple <sup>(31)</sup>.

7.1.2. Entre autres illustrations de l'efficacité des programmes de formation à l'esprit d'entreprise, on peut notamment alléguer celui qui est organisé par la Fondation nationale irlandaise pour l'enseignement de l'esprit d'entreprise (Irish National Foundation for Teaching Entrepreneurship) <sup>(32)</sup>, qui propose une formation intensive des formateurs afin de doter les enseignants de l'enseignement secondaire et les animateurs pour la jeunesse des compétences et des ressources nécessaires pour mener à bien la formation des jeunes à l'entrepreneuriat. Les participants à ce parcours reçoivent, lorsqu'ils l'ont mené à bien, une qualification certifiée de formateur à l'esprit d'entreprise.

7.1.3. Un autre exemple est le programme d'action néerlandais «Esprit d'entreprise et éducation» <sup>(33)</sup>, qui a pour visée de renforcer chez les étudiants l'esprit d'entreprise et les comportements favorables à l'entrepreneuriat, en intégrant, dans le système éducatif national, des compétences et des connaissances ayant trait à l'entreprise. Le programme se compose de différents éléments, visant à offrir un large éventail d'activités en vue de développer les compétences entrepreneuriales des étudiants tout au long des différents stades de leur parcours scolaire, ainsi qu'à offrir des formations qui facilitent l'éducation des enseignants à l'esprit d'entreprise.

7.2. Il conviendrait que les enseignants, les formateurs et les chefs d'établissement s'efforcent de développer eux-mêmes leur créativité et leurs attitudes innovantes et les écoles devraient par ailleurs offrir un environnement d'apprentissage qui favorise l'esprit d'entreprise et soit ouvert à une communauté plus large.

7.3. En juin 2013, la Commission a publié un *guide pour les enseignants* <sup>(34)</sup>, qui dresse une liste de principes fondamentaux à leur intention, qui évalue les résultats d'apprentissage, vus sous l'angle qualitatif, ainsi que l'enseignement interdisciplinaire, leur formation initiale et continue, le tutorat et l'innovation dans la pédagogie d'initiation à l'esprit d'entreprise, et qui met en avant des messages clés tirés d'exemples pratiques.

<sup>(28)</sup> Le projet Entrepreneurship 360 de l'OCDE.

<sup>(29)</sup> HEInnovate.

<sup>(30)</sup> JO C 214 du 8.7.2014, p. 31.

<sup>(31)</sup> Sur la base du rapport de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) qui sera consacré à «L'esprit d'entreprise chez les jeunes en Europe» (EF 1507) et paraîtra sous peu.

<sup>(32)</sup> Programme NFTE.

<sup>(33)</sup> Programmes: Voortgangsrapportage Programma onderwijs en ondernemerschap (Rapport d'avancement du programme Enseignement et esprit d'entreprise) et Landbouw en Innovatie, Brief Onderwijs en Ondernemerschap (Agriculture et innovation, Lettre sur l'enseignement et l'entrepreneuriat).

<sup>(34)</sup> Guide rédigé par ICF GHK pour la DG Entreprises et industrie de la Commission européenne «Entrepreneurship education — A guide for Educators» (Formation à l'esprit d'entreprise — Guide pour les enseignants).

7.3.1. Les établissements qui forment les enseignants à l'esprit d'entreprise devraient élaborer un concept pédagogique clair, afin de les doter, entre autres, de la capacité à enseigner en tenant également compte des besoins du marché de l'emploi. L'éducation qui vient soutenir l'esprit d'entreprise doit être intégrée, en tant qu'approche horizontale et matière transversale, dans le programme d'études.

7.3.2. Les programmes de formation des enseignants à l'esprit d'entreprise devraient encourager les candidats à cette profession à développer leurs propres connaissances, compétences et attitudes en matière d'entrepreneuriat.

7.3.3. Il convient de soutenir le développement d'outils numériques et en ligne qui soient gratuits et libres pour enseigner les compétences entrepreneuriales, ainsi que d'explorer de nouvelles formes de coopération avec les producteurs de logiciels libres, afin de promouvoir des outils gratuits relatifs à l'entreprise et la formation à leur maniement.

7.3.4. Un enjeu important est que les enseignants soient mobiles dans toute l'Europe, en particulier dans l'enseignement supérieur, grâce au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de l'Union européenne ou à d'autres instruments spécialement conçus à cet effet. Il est nécessaire d'accroître la mobilité et les échanges d'expériences en Europe, non seulement entre les universités mais également, lorsque cela s'avère pertinent, entre le monde universitaire et celui de l'entreprise. Des programmes doivent être mis au point pour que les enseignants puissent passer du temps dans d'autres institutions ou dans le secteur privé et bénéficier ainsi d'un engagement, d'un apprentissage et d'un épanouissement authentiques.

## 8. Le principe de partenariat

8.1. La formulation des activités d'éducation à l'esprit d'entreprise devrait s'effectuer en concertation avec les entreprises. Il est nécessaire de veiller à ce que les diplômés soient dotés des compétences dont ils ont besoin pour réussir. Les entreprises devraient être invitées à s'impliquer davantage dans la formation des dirigeants et des travailleurs dans les domaines de l'esprit d'entreprise, de la coopération et de la participation à la gestion de leurs organisations. Il conviendrait également qu'elles forment leurs travailleurs dans les compétences nécessaires et dans les connaissances nouvelles, ainsi qu'à la prise de décision, en leur offrant des conditions de travail qui leur permettent d'accéder à ces programmes de formation. En outre, elles devraient collaborer avec la communauté éducative, afin que les jeunes puissent s'informer à propos du marché du travail et s'y ménager une place.

8.2. Le lien entre les syndicats et les jeunes dans le domaine de la formation est particulièrement important. Les organisations syndicales peuvent prendre part à la formation des jeunes dans des environnements de travail différents de ceux des écoles ou centres d'enseignement. Les travailleurs qui sont les plus expérimentés et excellent dans leur métier peuvent travailler avec de jeunes travailleurs, stagiaires et volontaires en leur servant de mentors ou de tuteurs, ou encore exercer des fonctions d'enseignants dans des établissements spécifiques d'apprentissage. Ces liens avec des entreprises sont importants pour former les jeunes aux processus du marché du travail et aux relations sociales. Si les syndicats d'enseignants offrent une ressource essentielle et qu'il convient de travailler avec eux pour élaborer des politiques efficaces en matière d'éducation et de formation, la connexion avec l'entreprise est capitale.

8.3. Il importe aussi et surtout que dans le contexte du partenariat social, les organisations d'employeurs et de travailleurs participent à la conception des stratégies nationales en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie ainsi que des plans d'action pour la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse. Le CESE soutient le «cadre d'actions sur l'emploi des jeunes»<sup>(35)</sup> développé par les partenaires sociaux européens.

8.4. Il est primordial de s'assurer de la participation des organisations de la société civile. Les différents groupements qui en relèvent, que leur action cible les femmes, les jeunes, les familles, les personnes handicapées, les migrants, les minorités ou d'autres groupes, pourraient ainsi se concentrer plus efficacement sur les besoins et priorités qui, en ce qui concerne le système éducatif et le marché du travail, sont propres à des groupes spécifiques de citoyens.

8.5. La famille continue à jouer un rôle important, comme l'a déjà relevé l'avis afférent du Comité<sup>(36)</sup>.

<sup>(35)</sup> Cadre d'action pour l'emploi des jeunes.

<sup>(36)</sup> JO C 68 du 6.3.2012, p. 1.

## 9. Utilisation efficace des programmes existants et des nouveaux programmes

9.1. Nouveau programme de la Commission dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, pour la période 2014-2020, **Erasmus+** <sup>(37)</sup> a pour objectif de renforcer les compétences et l'employabilité, ainsi que de moderniser l'éducation, la formation et le travail des jeunes. Ce programme septennal sera doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros, soit un montant supérieur de 40 % aux dépenses actuelles, qui témoigne de la volonté de l'Union européenne d'investir dans ces domaines. Erasmus+ offrira à plus de 4 millions d'Européens la possibilité d'étudier et d'acquérir une expérience de travail et de volontariat à l'étranger. Il marque une avancée importante, présentant un potentiel considérable pour ce qui est de soutenir l'éducation à l'esprit d'entreprise, par exemple en encourageant la généralisation de la coopération entre l'enseignement et les entreprises dans le cadre des alliances de la connaissance, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, et dans celui des alliances sectorielles pour les compétences, pour ce qui est de l'enseignement et de la formation professionnels.

9.2. D'autres programmes et instruments soutiennent l'éducation à l'esprit d'entreprise dans l'Union européenne: le **Fonds social européen (FSE)** <sup>(38)</sup>, l'**ESCO — Cadre européen des compétences et des métiers** <sup>(39)</sup>, **COSME** <sup>(40)</sup>, **Horizon 2020** <sup>(41)</sup>, l'**Initiative pour l'emploi des jeunes** <sup>(42)</sup> et **Europe créative** <sup>(43)</sup>.

Bruxelles, le 27 mai 2015.

*Le Président*  
*du Comité économique et social européen*  
Henri MALOSSE

---

<sup>(37)</sup> Erasmus+ (JO L 347 du 20.12.2013, p. 50).

<sup>(38)</sup> FSE.

<sup>(39)</sup> ESCO.

<sup>(40)</sup> [http://ec.europa.eu/cip/cosme/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/cip/cosme/index_en.htm)

<sup>(41)</sup> [http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index\\_en.cfm?pg=home&video=none](http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm?pg=home&video=none)

<sup>(42)</sup> COM(2013) 0144 final.

<sup>(43)</sup> Europe créative.